

Grand angle

Avortement : et si on encadrait juridiquement la pratique ?

L.R.A.

Libreville/Gabon

En posant la question, les chercheurs du Département de recherche sur les dynamiques sociales (DRDS) pensent que des réponses positives permettraient aux femmes de se faire avorter dans des conditions d'hygiène et de sécurité parfaites.

Il y a quelques semaines, les chercheurs du Département de recherche sur les dynamiques sociales (DRDS), structure de l'Institut de recherche en sciences humaines (IRSH) ont organisé une journée de réflexion autour de pratiques et expériences des avortements au Gabon. Une communication, "Avortement et contraception en milieu urbain" a retenu l'attention. Tant elle posait une question pri-



Judith Doutsona, attachée de recherche au département d'études des sociétés anciennes et contemporaines, pendant sa communication. Photo de droite : Une vue des invités lors de la journée de réflexion sur les pratiques et expériences des avortements au Gabon.

mordiale : "Face à l'inertie des textes juridiques et en l'absence d'une réelle politique de diffusion de l'information contraceptive, ne faut-il pas sortir de la caducité des textes et créer un cadre légal qui permettrait aux femmes de se faire avorter dans des conditions d'hygiène et de sécurité sûres?"

Judith Doutsona, attachée

de recherche au Département d'études des sociétés anciennes et contemporaines, qui animait cette communication, a ciblé le cas de Libreville, de 1996 à nos jours, pour soutenir sa réflexion.

La conférencière plante le contexte de son exposé en convoquant Simone Veil, ministre de la Santé française de 1974 à 1978, et



Photo : DR / L'Union

qui a initié la loi en faveur de l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

Au Gabon, poursuit Mme Doutsona, l'avortement, bien que question de santé publique, reste interdit et puni. Si durant la première moitié des années 1960, du fait de sa faible démographie, le Gabon avait alors adopté une politique nataliste, inspirée de celle qui prévalait en France dans les années 1920, elle a, depuis, mis en place une autre autorisant les méthodes contraceptives, explique l'attachée de recherche.

Rien qui ait empêché qu'en 2001, une étude réalisée par le ministère gabonais de la Santé sur la santé ma-

ternelle et infantile révèle qu'un quart des décès maternels (28%) enregistré à cette période était dû à un avortement clandestin, notamment chez les adolescentes.

Dès lors, poursuit l'attachée de recherche, reprenant Simone Veil, « il est plus que souhaitable aujourd'hui d'apporter des modifications à la loi actuelle, et de mettre en place une législation civile désormais plus juste, plus humaine, mieux adaptée à la société dans laquelle nous vivons. »

Judith Doutsona a conscience que se prononcer sur la pratique et la législation de l'IVG relève,

d'un a priori moral. Aussi, appelle-t-elle à la rescousse l'angle sociopolitique de la problématique développée en son temps par un certain Wilfried Mendame Mve.

Les facteurs les plus déterminants dans le refus d'une grossesse sont la situation économique, tant l'arrivée d'un enfant exige les moyens qui permettent de le prendre en charge et de s'en occuper, du mieux possible. Autre argument, l'instabilité affective, cause de recours à l'avortement. On parle ici de jeunes femmes aspirant au mariage, dans l'objectif d'avoir des enfants avec un seul homme. Aussi, est-il légitime et même souhaitable, estime Mme Doutsona, que le Parlement légifère sur les dispositions actuelles de l'avortement et accorde aux femmes le droit de choisir en toute légalité : « Cette avancée permettrait de limiter ou d'éviter les abus et les drames des avortements clandestins. » Tant, pense encore l'attachée de recherche, il n'y a pas de liens avérés entre une politique répressive en matière d'avortement et l'accroissement de la population pour justifier l'argument nataliste longtemps maintenu.

Santé reproductive

Contraception au Gabon : "les idées reçues ont la vie dure"

L.R.A.

Libreville/Gabon

Les chercheurs du Département de recherche sur les dynamiques sociales (DRDS), structure de l'Institut de recherche en sciences humaines (IRSH) viennent d'aider à mettre en évidence les contraintes qui empêchent le succès des méthodes de planification familiale au Gabon.

L'ORDONNANCE n°64/69 du 04 octobre 1969 interdisant l'usage des contraceptifs instaurait au Gabon la politique nataliste. En 2000, 31 ans plus tard, le gouver-

Brève

Dépistage du cancer du col de l'utérus : le test HPV doit-il être privilégié ?

Alors que le dépistage organisé du cancer du col de l'utérus vient d'être lancé en France, un collectif de médecins, biologistes et patientes demande que le test de détection des papillomavirus soit utilisé en première intention, au profit du frottis. Un choix que n'ont pas retenu les autorités de santé.

Pourtant, estime le collectif, "le frottis ne détecte pas les lésions précancéreuses dans environ 20 à 30 % des cas, alors que le test HPV n'ignore pas ces lésions dans plus de 99 % des cas".

Par L.R.A.

nement, via la loi n° 001/2000, libéralise l'usage de la contraception, l'information et l'éducation en matière de planification familiale.

Si l'on s'attendait à ce que les femmes se ruent massivement vers lesdites méthodes contraceptives ainsi libéralisées, rien de tel n'a été remarqué. Néanmoins, la loi n° 001/2000 a favorisé la diminution des avortements à Libreville.

En témoignent les chiffres des rapports d'activités annuels du service de statistiques du Centre hospitalo-universitaire de Libreville (Chul). Des données rapportées par Judith Doutsona, attachée de recherche au département d'études des sociétés anciennes et contemporaines, dans une communication qu'elle a animée récemment, sur le thème : "Avortement et contraception en milieu urbain".

Mme Doutsona intervenait lors d'une journée de réflexion sur "Pratiques et expériences des avortements au Gabon", organisée par les chercheurs du Département de recherche sur les dynamiques sociales (DRDS), une structure de l'Institut de recherche en sciences humaines (IRSH).

Ainsi, en 2000, 1058 avortements étaient enregistrés au Chul, contre 510, 248, 155 en 2001, 2002 et 2003. D'un autre côté, les résultats de l'Enquête démographique et de santé de 2012 sur cette question démontrent, globalement, un niveau de connaissance

contraceptive très élevé dans le pays.

Dans l'ensemble, avance l'étude, 98% de femmes et 99% d'hommes connaissent une méthode contraceptive. Trois femmes actuellement en union sur dix (31%) utilisent une méthode contraceptive ; 19 % utilisent une méthode moderne et le condom masculin est la méthode moderne la plus utilisée. Avec, toutefois, une méthode plus plébiscitée par les Librevilloises que toutes les autres : l'injection contraceptive. Selon les sages-femmes, les femmes la préfèrent du fait de sa durée et de son côté pratique.

Dès lors, qu'est-ce qui justifie une sous-efficacité des méthodes contraceptives disponibles?

Au-delà du peu d'intérêt qu'accorde l'État à cette question, il y a surtout les préjugés qui entourent l'usage des contraceptifs. Selon une idée assez répandue, de nombreuses femmes pensent que la pilule, par exemple, boucherait les trompes à long terme et, par conséquent, rendrait stérile. Or, une femme qui n'enfante pas, mariée ou célibataire, est mal considérée par sa famille ou encore par sa belle-famille.

En outre, l'insuffisance de diffusion de l'information sur la contraception reste aussi un véritable frein à la liberté contraceptive, du fait de la valorisation de la maternité et de la place de l'enfant dans la société gabonaise.



Passée dans la chambre d'à côté le 27 mars 2019, j'ai continué de vous observer. J'ai été très honorée par toutes vos marques de sympathie envers mes enfants, mes petits enfants et mes arrière petits enfants. Je remercie les dignitaires et membres du gouvernement qui ont fait le déplacement en dépit de leurs lourdes charges. Mention spéciale à mes parents d'Akiéni et de Ngobounda. D'où je me trouve, je vais désormais prier pour toute la famille d'ERABI, de LEWOLO, D'AYANABO, OLONGA, OBORI, ABOUMI, LEKILA, EKAYI, ONGUIA, OSSELE, OLOUA, AKIENI, OKANGOVILLE, OKOUMBI, NGOUONI. Merci à vous les conjoints, amis et connaissances de ma parentèle.

ROSALIE ANKASSA VEUVE OSSIBADIJOU